

Code de vie et Normes et procédures 2017-2018

1- CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1.1 Code de vie

Le code de vie du Collège Sainte-Anne vise à responsabiliser les élèves en faisant appel à un ensemble de valeurs sur lesquelles repose son projet éducatif. Les valeurs chrétiennes telles que le respect, l'entraide et l'ouverture, la fierté, le sentiment d'appartenance, l'excellence, le dépassement, la créativité, la passion et l'attention aux autres sont véhiculés au sein de notre institution depuis plus de 150 ans.

La responsabilisation des élèves passe par l'apprentissage de l'autodiscipline et de l'autonomie conduisant toutes deux à un comportement acceptable que l'élève soit à l'école ou à l'extérieur. L'adhésion inconditionnelle à ce principe et la collaboration de tous sont essentielles à l'atteinte de cet objectif. Ainsi, tous les membres de notre communauté, élèves, parents et membres du personnel doivent connaître et exercer leurs rôles respectifs tels que décrits dans le diagramme présenté à la page suivante.

1.2 Respect du caractère du Collège

Le code de vie de l'établissement repose sur la spécificité même de l'institution : le Collège Sainte-Anne est une école privée, francophone et confessionnelle. En choisissant de s'y inscrire, l'élève et ses parents s'engagent à respecter :

- le caractère privé du Collège en signant dans l'agenda l'engagement d'honneur et en se conformant au code de vie du Collège (contrat de service);
- le caractère francophone du Collège en acceptant l'obligation de s'exprimer en français partout dans l'école sauf à l'intérieur des cours de langues secondes ou étrangères;
- le caractère confessionnel du Collège, les cours d'éthique et culture religieuse et l'animation de la vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC).

1.3 Interventions

Les interventions ne sont pas des règlements, mais des modalités de gestion des infractions aux règlements. Elles ont tour à tour comme but : de réparer, si c'est possible, le tort que l'infraction a causé (réparation), de montrer à l'élève et aux autres qu'un geste inacceptable n'est pas accepté (réprobation), d'enlever à l'élève l'envie de recommencer et aux autres la tentation de l'imiter (dissuasion).

Sauf dans les cas des comportements hautement répréhensibles mentionnés plus loin, une certaine gradation des sanctions, allant de l'avertissement, à la retenue, à la suspension de cours et au renvoi du Collège est prévue. En jugeant de la gravité d'une infraction, l'éducateur doit tenir compte de ce qu'elle met en cause (la loi, les personnes, les valeurs du Collège, la bonne marche...), de l'intention de l'élève en la commettant et du contexte (qui peut être atténuant ou aggravant).



Valeurs issues du projet éducatif

Attention aux personnes (humanisme)
Valeurs chrétiennes (respect/entraide/ouverture)
Fierté et sentiment d'appartenance
Excellence et dépassement
Créativité et passion

Autodiscipline et responsabilisation des élèves



Nos attentes

Intégrité

Respect, politesse, honnêteté

Ouverture d'esprit

Tolérance, altruisme, ouverture aux autres, ouverture au monde, collaboration

Dépassement de soi

Persévérance, leadership, rigueur, audace, créativité, fierté, passion, engagement

Performance

Autonomie, responsabilité, excellence, curiosité intellectuelle,
bonne culture générale, jugement critique



1.4 Rôles spécifiques de chacun

Élèves : Les élèves sont les premiers responsables de leurs apprentissages et de leurs comportements et ils exercent, de ce fait, une grande influence sur le déroulement des activités éducatives à l'école. Ils assument particulièrement les responsabilités suivantes :

- Respecter le code de vie
- Être franc envers tous
- Collaborer avec les autres
- Persévérer dans ses apprentissages
- Être ponctuel
- Interagir avec l'enseignant
- Être proactif dans ses apprentissages
- Favoriser l'efficacité des cours et des activités
- Communiquer ses besoins à l'enseignant et aux intervenants du Collège
- Faire ses devoirs et ses travaux
- Utiliser son portable de façon appropriée
- Avoir des bonnes habitudes de vie
- Être un ambassadeur du Collège

Parents : C'est d'abord à la maison que l'enfant est appelé à faire l'apprentissage d'attitudes et de comportements responsables fondés sur le respect de soi, des autres et de l'environnement. Dans le cadre de mesures préventives touchant la discipline, il incombe aux parents d'assumer les responsabilités suivantes :

- Développer l'estime de soi, l'autonomie et le sens des responsabilités de son enfant;
- Nourrir sa motivation et entretenir son plaisir d'apprendre;
- Encourager son engagement dans des activités parascolaires;
- Valoriser l'assiduité et la persévérance scolaires;
- S'informer de sa progression et de ses difficultés;
- Informer le Collège de tout problème pouvant affecter son rendement et son comportement;
- Collaborer à l'application des décisions visant la réussite des objectifs fixés.

1.5 Attentes et règlements

Les règlements doivent se comprendre et s'interpréter de manière générale à la lumière du projet éducatif du Collège et de la mission de toute école, c'est-à-dire, instruire, socialiser et qualifier. La description des règlements contenus dans l'agenda n'est pas exhaustive : elle ne fait qu'identifier les principaux règlements qui constituent le code de vie. D'autres points particuliers de règlements existent et font partie du mode de fonctionnement de chaque service, assurant ainsi le bon fonctionnement quotidien du Collège. Il serait trop long de les énumérer tous ici, mais ils n'en demeurent pas moins tous en vigueur. L'élève doit donc s'informer des normes et procédures en vigueur au Collège dans chacun des services et il doit s'y conformer gardant en tête l'esprit du code de vie.

Les règlements s'appliquent en tout temps et en tout lieu, dès que l'élève est en relation avec l'école, à partir du moment où l'élève emprunte le système de transport de l'école, pendant la récréation ou le dîner et même en dehors de lieux immédiats de l'école. Les règlements sont en vigueur lors d'activités pédagogiques, sportives, culturelles, des classes nature, des voyages et des sorties organisées par l'école et ils doivent être respectés même à la maison dans le cas de cybercriminalité ou de toute autre action répréhensible dans Internet.

1.6 Intégrité et ouverture d'esprit

Respect, politesse, honnêteté, tolérance, altruisme, ouverture aux autres, ouverture au monde et collaboration.

Traiter les autres, c'est-à-dire tous les membres du personnel (éducateurs et membres de la direction) ainsi que les élèves avec respect, politesse et courtoisie. Employer de bonnes manières et utiliser un langage approprié. Suivre la « Règle d'or » ou l'éthique de la réciprocité.

Utiliser soigneusement les locaux, l'équipement et le matériel mis à la disposition des élèves, incluant les ascenseurs ainsi que les ressources d'intervention telles que le système d'alarme et le 911.

Utiliser Internet à bon escient, en connaître l'étiquette et les règles d'éthique tout en évitant les pièges inhérents à son utilisation (voir politique Internet).

Éviter les comportements hautement répréhensibles :

- Le plagiat :
 - plagier à partir de la copie d'une autre personne ou de contribuer à un plagiat;
 - échanger du matériel à moins d'une autorisation du surveillant;
 - communiquer avec d'autres personnes, quel qu'en soit le moyen, incluant les appareils électroniques;
 - avoir en sa possession du matériel non autorisé par l'enseignant;
 - faire passer pour sien le travail d'une autre personne;
 - faire du copier/coller à partir d'un document obtenu sur Internet. À cet effet, une vérification systématique pourra être effectuée à l'aide d'un logiciel spécialisé.
- la tenue de propos, la production, la consultation, la promotion ou la distribution de documents (écrits, graphiques ou électroniques) haineux, violents ou discriminatoires (sexistes, homophobes, pornographiques ou racistes);
- les comportements répréhensibles commis dans Internet tels que la cybersexualité, la désinformation et la manipulation d'images;
- la cybercriminalité (cyberintimidation, atteinte à la réputation, piratage, invasion de la vie privée, usurpation d'identité, etc.);
- les paris et jeux à l'argent et les activités commerciales ou lucratives (prêt, location, vente);
- les armes, objets semblables ou non sécuritaires (possession, transport, exhibition ou utilisation);
- la possession, consommation, achat, don ou vente d'alcool;
- la consommation de cigarettes;
- le vol ou le recel;
- les humiliations, les menaces, les agressions physiques ou verbales et le harcèlement;
- les drogues (consommation, possession, achat, don, vente) et implication à titre de consommateur, trafiquant, intermédiaire ou complice dans une affaire de drogue.

Ces comportements hautement répréhensibles, qu'ils aient lieu à l'école, lors d'une sortie à l'extérieur ou dans Internet, font l'objet de sanctions sévères pouvant, selon la gravité de la situation, mener jusqu'au renvoi. Des mesures disciplinaires pourront être imposées sur la base d'éléments de preuve suffisamment précis et concordants.

À cette fin, la direction dispose de tout pouvoir d'enquête jugé nécessaire, notamment le droit d'interroger, d'effectuer des fouilles, des saisies et de faire appel à des services spécialisés externes (SPVM).

Dans le cas du plagiat, les mesures disciplinaires peuvent mener jusqu'à la note zéro (0) et même au renvoi. Advenant la possibilité de reprendre une épreuve, des frais de 50 \$ pourraient être exigés.

1.7 Respect et dépassement de soi

Persévérance, leadership, rigueur, audace, créativité, fierté, passion et engagement.

Afficher une tenue vestimentaire soignée caractérisée par sa simplicité, sa propreté et sa décence. Les décorations excentriques, accumulations de bijoux, de même que les tatouages et les perçages corporels visibles sont interdits. Porter une des versions de l'uniforme scolaire, dont les différents articles sont vendus exclusivement par la Maison Piacente, de façon conforme **dès son arrivée au Collège** (voir article 2.1.1).

Se coiffer de façon simple et classique, la coupe devant faire preuve de distinction en laissant les yeux dégagés. Les accessoires à cheveux doivent être discrets et la longueur des cheveux des garçons ne doit pas toucher les épaules. Seules les teintures de couleurs naturelles sont acceptées.

Assister à ses cours, ses activités et ses périodes d'étude, y participer activement en manifestant une attitude positive. Les absences doivent être jugées valables ou autorisées par la direction.

1.8 Performance

Autonomie, responsabilité, excellence, curiosité intellectuelle, bonne culture générale et jugement critique.

Prendre soin de son casier, y déposer ses vêtements et ses effets scolaires et le verrouiller en tout temps par mesure de sécurité. L'élève est responsable de son contenu en tout temps.

Restreindre l'utilisation de son téléphone portable dans les lieux de repos (extérieur, cafétéria, agora, café bistro, ...) lorsqu'il n'y a pas de cours.

Tout affichage ou publicité à l'école nécessite l'autorisation préalable de la direction.

Seules les bouteilles d'eau sont permises en classe, et ce, de manière à ce qu'elles ne nuisent pas au bon fonctionnement des cours.

Posséder tout le matériel requis pour ses cours et activités.

Accomplir ses travaux et devoirs avec soin et les remettre à l'échéance fixée.

Être à l'heure pour ses cours et ses activités. En cas de retard, régulariser sa situation auprès de la préposée de l'accueil du Complexe ou d'une préposée à la vie scolaire. À son arrivée en classe, présenter à l'enseignant le billet qui lui a été remis pour justifier son retard.

Respecter les sorties autorisées et non autorisées :

- Les élèves de 1^{re} à 3^e secondaire doivent demeurer à l'intérieur des limites du terrain du Collège en tout temps, à moins d'une permission spéciale accordée par la direction;
- Les élèves de 4^e secondaire doivent observer les mêmes limites que les plus jeunes, sauf durant les heures du dîner où ils peuvent circuler au bord de l'eau. Il s'agit ici d'un privilège accordé par la direction aux élèves qui le méritent;
- Les élèves de 5^e secondaire peuvent circuler librement hors du terrain du Collège sauf pendant la récréation du matin où ils sont tenus de demeurer dans les limites. Lors d'une absence d'un enseignant à la dernière période de la journée, les élèves peuvent quitter l'école après avoir noté toutes les informations pertinentes au travail à effectuer, à moins qu'une évaluation ne soit prévue. L'élève qui décide de quitter ne doit pas flâner inutilement. Nous précisons que le Collège n'assume pas la responsabilité des élèves hors de son terrain.

Entrer au Collège et circuler :

- Les portes du Collège sont verrouillées en tout temps. Toutefois certaines d'entre elles sont déverrouillées lors de l'arrivée et de la sortie des élèves ainsi que le midi.
- Durant la période hivernale, les élèves doivent emprunter le tunnel pour traverser la 12^e avenue;
- Durant la période estivale, la traversée de la 12^e avenue est tolérée au **passage piétonnier** dans un sens seulement, c'est-à-dire du pavillon principal vers le Complexe, la salle d'entraînement, la maison des Arts ou le Pavillon Marie-Esther. Toutefois, comme les entrées sont contrôlées et sécurisées, le retour devra se faire par l'entrée du Complexe, car les portes du Pavillon Sainte-Anne et du Pavillon Marie-Esther sont verrouillées à partir de 8 h 30;
- L'accès au secteur collégial est strictement réservé à ses élèves. Seule la BiblioTEC est accessible autant aux élèves du secondaire qu'à ceux du collégial.

L'intégrité, l'ouverture d'esprit, le dépassement de soi et la performance sont les valeurs qui sous-tendent notre code de vie et qui définissent nos attentes envers les élèves. Mais ces attentes ne s'arrêtent pas uniquement aux comportements respectueux des règlements de notre école.

En fait, nos plus grandes attentes sont envers les gestes et les attitudes posés au quotidien. Plus spécifiquement, nous valorisons et nous cherchons à développer chez nos élèves les comportements suivants :

- Respect
 - Traiter les autres avec respect
 - Être poli et courtois
 - Avoir de bonnes manières et un langage approprié
 - Prendre soin de la propriété d'autrui
 - Suivre les directives des enseignants

- Responsabilité
 - Se sentir responsable de ses actes
 - Faire de son mieux

- Fiabilité
 - Respecter les échéances
 - Éviter les retards
 - Tenir sa parole
 - Être digne de confiance
 - Être prêt pour ses cours
 - Remettre les emprunts
 - Être honnête
 - Avoir un esprit sain dans un corps sain

- Persévérance
 - Avoir une attitude positive
 - Suivre les règles du jeu
 - Coopérer avec les autres élèves et le personnel
 - Ne pas chercher à blâmer ou à accuser les autres

- Compassion
 - Démontrer de la gentillesse et de l'égard envers les autres
 - Exprimer sa gratitude
 - Être serviable
 - Tenter de comprendre les autres
 - Être généreux de son temps et de sa personne

- Citoyenneté
 - S'impliquer dans les activités et dans la vie scolaire
 - Suivre les règlements du code de vie
 - Démontrer un bon esprit sportif
 - Accepter et valoriser le leadership
 - Prendre soin de son école
 - Bien accueillir les autres

1.9 Projet éducatif de 5^e secondaire

La 5^e année du secondaire se veut évidemment l'année phare dans la transition secondaire-collégial. En l'espace d'une année, ils passeront d'élèves à étudiants, d'élèves en quête de liberté et d'autonomie à étudiants maîtres de leur destinée et de leur sort. Le choc de la sortie du stade secondaire vers le secteur collégial peut parfois être difficile notamment pour des élèves issus d'un milieu soutenant et encadrant. Ainsi, la création d'un projet éducatif propre à la 5^e année du secondaire permettra un arrimage sain et bénéfique pour les finissants du secondaire Sainte-Anne.

OBJECTIFS

- Développer une approche éducative qui favorise une intégration facilitante au CÉGEP et plus particulièrement avec le secteur collégial Sainte-Anne;
- Favoriser la prise en charge de la réussite académique par l'élève;
- Développer l'autonomie et le sens des responsabilités des élèves tout en offrant une transparence de la démarche.

PROFIL TYPE DU FINISSANT

- Autonome et responsable;
- rigoureux, tolérant, curieux et allumé;
- qui a le goût du risque tout en ayant la possibilité de faire des erreurs;
- qui accepte et vit avec l'incertitude;
- qui sait saisir les opportunités qui s'offrent à lui;
- engagé dans sa réussite globale;
- qui a un sentiment d'appartenance, qui dégage une fierté d'étudier à Sainte-Anne.

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER POUR LEUR MONDE DE DEMAIN

- Pensée analytique et créative pour une résolution de problème;
- Communication habile dans divers contextes;
- Collaboration et le travail d'équipe;
- Culture du numérique;
- Perspective sur le monde et ses ressources;
- Prise de décision intègre et éthique;
- Développement d'un esprit souple et audacieux.

MOYENS

- Identifier le cadre de référence;
- Responsabiliser les élèves quant à la réussite scolaire;
- Développer un milieu de vie unique et stimulant;
- Prendre avantage du Collégial International Sainte-Anne.

2.1 SERVICES – INFORMATIONS VIE SCOLAIRE

2.1.1 Description de la collection des vêtements

La tenue vestimentaire collégiale et sportive des élèves doit être achetée chez un des fournisseurs officiels du Collège.

COLLECTION DE VÊTEMENTS

Les élèves doivent porter la collection de vêtements de la Maison Piacente en tout temps, disponible sur le Portail du Collège. Pour faire un achat concernant l'uniforme, communiquer avec la Maison Piacente : www.piacente.ca le code de l'école : **c019** - mot de passe : **csa3223**

NOUVEAUTÉ 2017-2018

- **La coupe des jupes a été revue pour ne pas être portée plus de 8 cm au-dessus du genou.**
- **Les collants opaques marine ou gris sont obligatoires avec la jupe de la relâche de novembre jusqu'à la relâche d'avril.**
- **Des souliers de toile noir, marine ou gris (de type Converse ou Vans) sont autorisés avec la collection printanière.**

CHAUSSURES

Tous les élèves doivent porter des chaussures de ville fermées en cuir de couleur noire (y compris une semelle noire d'un pouce ou moins). Notez que les souliers de sport, de type espadrille ainsi que les sandales sont interdits.

TENUE OFFICIELLE

La tenue officielle du Collège, en plus de la chaussure décrite ci-dessus, est composée des items suivants :

En 1^{re} et 2^e secondaire :

Filles : jupe tartan, blouse bleue ou blanche et débardeur gris.

Garçons : pantalon de base gris, chemise blanche, cravate et débardeur à losanges marine.

En 3^e, 4^e et 5^e secondaire :

Filles : jupe tartan, blouse blanche ou bleue et veston marine.

Garçons : pantalon de base gris, chemise blanche, cravate et veston marine.

Cette tenue est obligatoire lors des journées de périodes de titulariat, pour tous les événements spéciaux tels la rentrée scolaire, les représentations officielles, les galas, etc.

À noter que, pour une question d'équité et de quantité, le Collège ne peut pas faire de prêts de vêtements lors des journées officielles exigeant le port de la tenue obligatoire. Exception faite pour un accident où l'élève se serait sali.

COLLECTION PRINTANIÈRE

De la rentrée en août jusqu'à la semaine de relâche de novembre, ainsi qu'à partir de la relâche d'avril jusqu'à la fin des classes, les élèves pourront porter les items de la collection printanière de la Maison Piacente.

BOTTES

Le port des bottes est **obligatoire** durant la saison froide pour circuler à l'extérieur (dates à déterminer par la direction).

JOURS DE GRANDS FROIDS

Pour les filles portant la jupe et le collant pendant la journée, le port d'un pantalon sport en coton ouaté est exceptionnellement toléré lors de leur arrivée et leur départ du Collège.

TENUE D'ÉDUCATION PHYSIQUE (port obligatoire)

Pour l'éducation physique et les activités sportives, seule la tenue officielle aux couleurs du Collège est autorisée. Cette tenue doit être achetée à la Maison Piacente. Le maillot de bain, une pièce, foncé et sobre peut être acheté n'importe où.

Les bas sports blancs et souliers de course avec semelles non marquantes sont obligatoires.

Tous les bijoux sont interdits lors des activités.

Tous les élèves du programme **DéfiSports** doivent avoir la tenue sportive exclusive **DéfiSports** lors des cours d'éducation physique et des activités sportives. Ainsi, ils ne doivent pas acheter la tenue d'éducation physique de la maison Piacente mais plutôt aux Équipements Plein-Air Focus au 514 931-1000.

Tous les élèves du programme **Hockey+ et Soccer +** doivent avoir leur tenue sportive exclusive lors de leurs activités sportives et la tenue officielle lors des déplacements pour des parties.

Tous les élèves de Danse doivent se procurer leurs vêtements de danse à la Boutique Rosetti au 3923 rue St-Denis, Montréal (514) 842-7337.

PRÊT

Dans le cas où un élève doit emprunter des souliers ou vêtements pour se conformer au règlement, des frais de location de 1 \$ par jour sont exigés. Par mesure d'hygiène, les bas et les collants sont vendus.

Pour une question d'équité et de quantité, ces prêts de vêtements ne peuvent pas être effectués lors des journées officielles exigeant le port de la tenue obligatoire. Exception faite pour un accident où l'élève se serait sali.

2.1.2 TRANSPORT

TRANSPORT SCOLAIRE ET TRANSPORT PUBLIC

Même s'il ne relève pas du Collège, ce dernier facilite l'organisation du transport public (STM) et assume entièrement l'organisation de son propre transport scolaire. Le respect du code de vie s'y applique en tout temps.

En vertu du Code la sécurité routière du Québec, il est interdit pour tout transporteur scolaire d'autoriser un surplus de bagages ou encore des articles tels équipements de hockey, skis, bâtons, etc., à bord des autobus. Aussi, lorsque l'occasion se présentera, votre enfant devra prévoir utiliser un autre moyen de transport.

Pour toute question relative au transport scolaire et au transport public (STM), communiquer avec le responsable de ce dossier.

QUESTION DE RESPONSABILITÉ

Pour des raisons de responsabilité, aucun élève utilisant les autobus scolaires ne doit quitter le terrain du Collège jusqu'au départ des autobus. La même règle s'applique le matin à l'arrivée des autobus scolaires.

VÉLO

Le Collège met des supports à vélo à la disposition des élèves qui veulent utiliser ce transport.

AUTOMOBILE

L'élève qui utilise une voiture doit la stationner dans les rues avoisinantes du Collège. Par souci de courtoisie, nous demandons aux élèves de laisser les places de stationnement de la 12^e avenue aux membres du personnel du Collège.

2.1.3 TEMPS DE DÉTENTE ET DE REPAS

TEMPS DE DÉTENTE APRÈS LES HEURES DE CLASSE

Dès 14 h 52 les élèves qui demeurent au Collège peuvent s'installer à l'agora, au Réfectoire, au Café/Bistro ou à la cafétéria du Complexe ou encore travailler à la BiblioTEC. Il est interdit de flâner dans les endroits sans surveillance. Notez qu'à compter de 16 h 30, les élèves qui souhaitent rester au Collège doivent obligatoirement se rendre au Réfectoire, au Complexe sportif ou à la BiblioTEC.

INVITATIONS

Les élèves ne peuvent accueillir d'amis au Collège.

NOURRITURE

Les boissons et la nourriture sont autorisées exclusivement dans les aires prévues à cet effet.

REPAS

Le déjeuner est servi à partir de 7 h. Seuls les élèves qui habitent à proximité du Collège peuvent dîner à la maison. Ils devront au préalable obtenir en début d'année l'autorisation de leur directeur de niveau. À la fin de la période de dîner, les élèves doivent jeter leurs détritiques et effectuer la gestion des déchets selon la procédure conforme à la politique environnementale du Collège. De plus, les élèves doivent nettoyer les tables, chaises et espaces occupés lors de leur dîner.

DU PRATIQUE, QUOI FAIRE

Heures d'ouverture du Collège	Le Collège est ouvert de 6 h 30 à 23 h, selon le calendrier scolaire.
Objets perdus	Si les objets sont identifiés, se présenter au bureau de l'adjointe de niveau. Pour les coffres à crayons et calculatrices, se présenter à l'infirmerie. Pour les lunettes de prescription et objets de valeurs, se présenter à la réception du complexe. Pour les vêtements, chaussures et documents non identifiés, demander un surveillant à l'Agora.
Changement d'adresse	Informez le secrétariat par courriel à : neilsong@sainteanne.ca
Tempête de neige	Pour vous assurer s'il y a cours ou non lors d'intempéries climatiques, vous pourrez, à 6 h au plus tard, consulter le site internet, le Pluriportail, la page Facebook et Twitter du Collège. L'annonce de la fermeture du Collège y sera faite, s'il y a lieu. Aucune annonce ne sera faite sur les réseaux radiophoniques et télévisuels.
Départ pendant la journée	Les parents de l'élève doivent prévenir la réception du collège au plus tard à 8 h le matin de l'absence par un message via le portail à « absences » ou par courriel à « absences@sainteanne.ca »
Utilisation d'un local de classe	Pour utiliser un local en dehors des heures de cours, l'élève doit être supervisé par un enseignant ou éducateur à qui il demande une autorisation écrite. Cependant, certains locaux tels la BiblioTEC, la cafétéria du Complexe, l'agora, le Café/Bistro, demeurent disponibles aux heures du dîner et après l'école (de 15 h à 16 h 30), pour les élèves désirant travailler en équipe ou effectuer du travail personnel.
Élève blessé ou malade	Selon où il se trouve, l'élève doit se rendre au service de santé situé au local 110 du Pavillon Sainte-Anne, à l'accueil du Complexe au local C120 ou au local P163 au PME.
Intervenants sociaux	Si l'élève veut rencontrer un intervenant social pour échanger sur une difficulté ou un problème personnel, il se rend au local P218 pour prendre rendez-vous ou communique avec M ^{me} Natacha Léonard-Lapalme par courriel à : leonardn@sainteanne.ca ou M. Denis Provencher à : provencherd@sainteanne.ca

2.2 SERVICES - INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

ÉTAPES ET BULLETINS

L'année scolaire est divisée en trois étapes. Trois bulletins et une communication supplémentaire sont produits dans l'année.

La semaine suivant la fin de chaque étape, l'élève reçoit un bulletin via le portail.

Fin d'étape

Mi-étape :	2 octobre
1 ^{re} étape :	26 octobre
2 ^e étape :	8 février
3 ^e étape :	21 juin

2.2.1 CALCUL DES NOTES

Moyenne pour chaque domaine disciplinaire ou matière :

La moyenne de groupe qui apparaît dans le bulletin est la moyenne de tous les élèves du groupe.

Moyenne générale pondérée :

Pour établir la moyenne générale, il faut :

- multiplier la note de chaque matière par le nombre d'unités accordées à cette matière
- additionner ces notes
- diviser la somme obtenue par le nombre total d'unités.

2.2.2 RENCONTRES PARENTS/ENSEIGNANTS : Le 23 novembre 2017 et le 15 mars 2018.

2.2.3 NORMES DE RÉADMISSION

1^{re}, 2^e et 3^e secondaire, pour être réadmis et promu :

- L'élève doit présenter un bulletin final dont la moyenne générale des résultats de toutes les matières est de **67% ou plus**.
- Le bulletin final **ne doit pas comporter plus de 2 échecs** (moins de 60%) dont au **maximum 1 échec parmi les matières de base** (français, mathématique et anglais).
- S'il y a un échec **dans l'une des matières de base ou dans la compétence « écriture » en français**, pour être réadmis au Collège, l'élève doit avoir obtenu un minimum de 50% au sommaire annuel dans la matière échouée **et** réussir sa reprise. Un commentaire attestant la réussite d'un cours d'appoint sera alors inscrit au bulletin.
- L'élève doit avoir manifesté une attitude positive au Collège :
 - participation aux cours et aux activités
 - assiduité
 - qualité du travail scolaire
 - collaboration
 - discipline
 - participation à la vie du milieu
 - respect des valeurs promues.

N.B. : Le respect de l'ensemble de ces normes est requis pour la réadmission.

4^e secondaire, pour être réadmis et promu :

- L'élève doit présenter un bulletin final dont la moyenne générale des compétences de toutes les matières est de **67% ou plus**.
- Le bulletin final **ne doit pas comporter plus de 2 échecs**.
- S'il y a un échec **dans l'une des matières de base ou dans la compétence « écriture » en français**, pour être réadmis au Collège, l'élève doit avoir obtenu un minimum de 50% au sommaire de l'année dans la matière échouée **et** réussir sa reprise. Un commentaire attestant la réussite d'un cours d'appoint sera alors inscrit au bulletin.
- S'il y a un échec dans les **matières sanctionnées par un examen du MÉES**, pour être réadmis au Collège, l'élève doit avoir réussi sa reprise estivale.
- L'élève doit avoir manifesté une attitude positive au Collège :
 - participation aux cours et aux activités
 - assiduité
 - qualité du travail scolaire
 - collaboration
 - discipline
 - participation à la vie du milieu
 - respect des valeurs promues

N.B. : Le respect de l'ensemble de ces normes est requis pour la réadmission.

5^e secondaire

L'élève de 5^e secondaire en échec en français écriture au 1^{er} bulletin sera fortement invité aux cours du samedi.

Normes de promotion par programme

Comme certains programmes contingentés exigent des engagements supplémentaires, les attentes envers les élèves sont particulières.

Pour tous les programmes :

Manifester une attitude positive, un comportement exemplaire et un effort académique soutenu. Même s'ils ne sont pas souhaités, les éventuels changements de programme pourraient entraîner un cours estival de mise à niveau.

Programme Sport et Art Élite

En raison des fréquentes absences dans ce programme et de la grande autonomie dont l'élève doit faire preuve, l'élève inscrit dans ce programme doit présenter un bon dossier disciplinaire et académique qui reflète des efforts soutenus.

SciMaTIC

En raison de la nature scientifique que ce programme offre et dû au fait que tous nos élèves doivent suivre le profil mathématique SN en 4^e secondaire ainsi que le profil chimie/physique en 5^e secondaire, les élèves inscrits dans ce programme doivent respecter les critères de classement aux cours cités précédemment. En cas de manquement, la direction du Collège se réserve le droit de retirer un élève de ce programme.

DéfiMonde

En raison de la nature particulière ce programme qui implique beaucoup d'accélération du cursus scolaire, les élèves inscrits dans ce programme doivent maintenir un dossier qui reflète des efforts soutenus en 4e et 5e secondaire. De plus, dû au fait que tous nos élèves doivent suivre le profil mathématique SN en 4e secondaire ainsi que le profil chimie/physique en 5e secondaire, les élèves inscrits dans ce programme doivent respecter les critères de classement aux cours cités précédemment. En cas de manquement, la direction du Collège se réserve le droit de retirer un élève de ce programme.

2.2.4 NORMES CONCERNANT LE RENDEMENT SCOLAIRE ET LE COMPORTEMENT

Les élèves, membres des équipes sportives du Collège ou engagés dans des activités parascolaires, doivent présenter un rendement scolaire et un comportement satisfaisants. Le directeur de niveau peut suspendre de son activité l'élève qui ne répond plus à ces exigences.

2.2.5 ABSENCES

ABSENCE NON PRÉVUE

Pour une absence non prévue (maladie, retard), les parents doivent motiver l'absence et aviser le Collège, **le jour même** avant le début des cours **UNIQUEMENT PAR :**

- appel téléphonique au numéro **(514) 637-3571**
- messagerie portail à « *absences* »

À son retour, l'élève a la responsabilité de rencontrer ses enseignants pour s'enquérir de la matière vue et des devoirs donnés.

ABSENCE PROLONGÉE

Pour une maladie prolongée (3 jours et plus), l'élève devra présenter à son retour un certificat médical au directeur de sa classe.

ABSENCE PRÉVUE

Pour toutes les absences prévues, les parents doivent informer **à l'avance** l'adjointe à la direction de classe de leur enfant en écrivant le motif de l'absence.

Il est donc interdit de s'absenter d'un cours ou d'une activité obligatoires sans autorisation ou sans raison jugée valable par la direction de l'école.

ABSENCE LORS D'ÉVALUATION

Seules les raisons suivantes sont acceptées par la direction pour motiver une absence et justifieraient qu'une reprise d'examen soit accordée :

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation par un tribunal;
- participation à un événement d'envergure nationale ou internationale préalablement autorisée par la direction;
- autorisation spéciale de la direction.

Toutes les reprises se font normalement dès le retour de l'élève et le plus rapidement possible. Les conditions de la reprise sont déterminées par le directeur de classe de l'élève.

Toutefois, notez que la présence aux trois sessions d'examens de fin d'étapes prévues en octobre, en janvier-février et en juin est obligatoire.

AUTRES ABSENCES

Le calendrier scolaire accordant déjà beaucoup de congés, les absences **ne sont pas encouragées (examens de conduite automobile, voyages, etc.)**

Le Collège n'est aucunement tenu d'offrir des services particuliers en ces occasions.

L'élève qui s'absenterait tout de même devrait :

1. Faire parvenir une demande écrite de ses parents au moins **deux semaines** avant le départ au directeur de niveau.
2. La demande sera analysée à la table des services éducatifs.
3. Si l'absence est autorisée, l'élève devra faire remplir par ses enseignants un formulaire remis par le directeur de niveau. L'élève a la responsabilité de récupérer par lui-même la matière vue en classe pendant son absence et doit être prêt à passer ses examens de reprise, s'il y a lieu, **dès son retour**. Cette demande ne pourra être répétée au cours de sa scolarité.

Advenant le cas, en plus de ne pouvoir bénéficier d'aucun service particulier, des mesures exceptionnelles pourraient être prises (note 0, reprise lors d'une journée pédagogique ou le samedi, etc.)

DÉPARTS HÂTIFS

Les parents de l'élève doivent prévenir l'adjointe à la direction de classe le plus rapidement possible du départ par un message via le portail ou l'agenda.

2.2.6 POLITIQUE DE VALORISATION DU FRANÇAIS

Le Collège s'est doté d'une politique affirmant la valorisation du français. Elle est disponible sur le Portail.

2.2.7 TRAVAUX ET DEVOIRS

Les devoirs et travaux contribuent de façon importante au développement des apprentissages. Ainsi, ils sont obligatoires. Aucun manquement ne sera toléré. Un suivi rigoureux des enseignants pourrait mener à une retenue (7^e période, journée pédagogique, samedi matin, etc.) qui pourrait se répéter au besoin jusqu'à ce que le travail soit remis.

2.3 SERVICES COMPLÉMENTAIRES

2.3.1 BIBLIOTEC

HEURES D'OUVERTURE

La BiblioTEC est ouverte du lundi au jeudi de **7 h à 17 h**, et le vendredi de **7 h à 16 h**.

PRÊT

L'élève peut emprunter jusqu'à 3 livres.

La durée du prêt est de:

- 3 semaines pour les romans et documentaires
- 5 jours pour les bandes dessinées

La carte d'identité du Collège est requise pour effectuer un emprunt.

Le pluriportail de l'élève affiche ses emprunts.

RETARD

Un retard dans la remise des livres entraînera une amende de 0,25 \$ par jour de classe, pour chaque livre emprunté.

Les avis de retard sont envoyés à l'élève chaque semaine par courriel.

Après deux avis de retard, l'élève pourra être sanctionné par la direction.

TABLETTES NUMÉRIQUES

Des tablettes de lecture (ebook) sont disponibles pour le prêt.

Des iPad sont offerts pour consultation sur place.

BASE DE DONNÉES

Les bases de données, **Eureka** (journaux), **Repère** (revues), **Universalis** (encyclopédie), **Histoire à la carte** (atlas), **Multidictionnaire** (dictionnaire) sont interrogeables gratuitement à distance via le pluriportail (onglet *Bibliothèque*).

CUBICULES

Au 2^e étage de la BiblioTEC, 6 cubicules peuvent être réservés pour les travaux d'équipe *après* l'école. Inscription au comptoir du prêt.

PHOTOCOPIE

Un photocopieur est à la disposition des usagers de la BiblioTEC pour un coût minime par copie.

2.3.2 SERVICE DE SANTÉ

MÉDICAMENTS

Le service de santé assure le service des premiers soins aux élèves (local 110). Aucun médicament n'est administré à un élève par la préposée à l'infirmierie. Toutefois, nous pouvons garder des médicaments personnels lorsqu'ils sont accompagnés d'une note du parent et identifiés au nom de l'enfant. De plus, il est conseillé aux parents de faire part de toute information pertinente concernant l'état de santé de leur enfant sur la fiche médicale remise à infirmierie@sainteanne.ca. Nous recommandons aux parents d'élèves nécessitant une attention particulière de nous remettre les dossiers médicaux à jour au début de chaque année.

ACCIDENT

Dans le cas d'un accident ou de maladie sérieuse, les parents seront avisés par la personne responsable du service de santé. En cas d'urgence ou d'absence des parents, l'élève sera transporté à l'hôpital, accompagné par la personne responsable du service de santé jusqu'à l'arrivée des parents dans les plus brefs délais. Les frais de transport (taxi ou ambulance selon la nécessité) seront alors assumés par les parents.

DÉPART AUTORISÉ ET INFORMATION

L'élève qui doit quitter le Collège durant la journée pour cause de maladie doit **obligatoirement** avoir été autorisé par la personne responsable du service de santé qui communiquera avec les parents (et non l'élève lui-même) et avisera la réception du Collège du départ de l'élève. Dans ce cas, un parent ou un tuteur de l'élève devra se déplacer au Collège pour l'accompagner à la maison.

ASSURANCES

Le Collège inscrit tous les élèves à une police d'assurance-accident, et cela, dès le premier jour de la rentrée scolaire. Les parents ont accès en début d'année, via leur Pluriportail, à un dépliant expliquant le plan d'assurance.

Dans le cas des parents dont les enfants sont déjà couverts par une police d'assurance familiale, la police du Collège ne vient pas enlever de bénéfices. La couverture s'appliquera pour l'excédent des frais non couverts par la police familiale, jusqu'au maximum prévu dans le programme d'assurance-accident scolaire.

Pour toute information supplémentaire ou pour une réclamation, veuillez communiquer avec le directeur des ressources financières et matérielles.

2.3.3 RÈGLES DE SÉCURITÉ AU LABORATOIRE

Lors de la présence d'un laboratoire, l'élève pourra expérimenter, mettre en pratique et appliquer les notions apprises en classe. Certaines règles doivent être respectées afin d'assurer un environnement sécuritaire pour tous. Voici les règles de sécurité au laboratoire :

- L'élève aux cheveux longs devra les attacher.
- Il ne faut pas sentir directement les produits, mais les humer.
- Se déplacer dans le calme, on ne court pas.
- Avoir et porter le sarrau attaché.
- Ne jamais réaliser des expériences sans l'approbation de l'enseignant ou du technicien.
- Aviser immédiatement l'enseignant ou le technicien de tout accident.
- Porter des gants et lunettes de sécurité lors des manipulations de produits dangereux.
- Éviter de porter ses doigts ou tout objet à la bouche.
- Ne pas sortir de matériel hors du laboratoire sans l'autorisation explicite de l'enseignant ou du technicien.
- La propreté des lieux et des équipements est de rigueur en tout temps.
- Aucun liquide ne peut être déversé dans l'évier sans l'approbation de l'enseignant ou du technicien.
- L'accès aux salles de préparation est réservé à l'usage exclusif du personnel.
- Le non-respect des règles peut entraîner une sanction.

2.3.4 INFORMATIQUE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'informatique est au service de la pédagogie.

L'élève a l'obligation d'utiliser adéquatement les ressources informatiques mises à sa disposition.

Le port, la possession ou l'utilisation d'un appareil électronique non-autorisé par un enseignant (incluant les téléphones portables) est interdit sur les étages de classes ainsi qu'en classe.

Les responsabilités de l'élève - Utilisation du portable en classe

1. L'élève est responsable de son portable. Celui-ci ne doit jamais être laissé sans surveillance.
2. L'élève a l'obligation de consulter régulièrement ses courriels sur le Pluriportail.
3. L'échange ou le prêt de portable entre élèves n'est pas autorisé.

4. L'utilisation du sac de transport Sainte-Anne est obligatoire.
5. L'élève doit avoir son portable et ses écouteurs à chacun des cours.
6. L'utilisation de l'ordinateur en classe et des écouteurs doivent être autorisés par l'enseignant.
7. Un enseignant peut accorder exceptionnellement le droit d'apporter et d'utiliser un autre appareil électronique lors de son cours.
8. L'ordinateur doit être chargé au début de la journée.
9. Lorsque l'ordinateur n'est pas utilisé, en lien avec les consignes de l'enseignant, il doit être mis en veille (couvercle/écran fermé).
10. L'élève **DOIT** avoir l'autorisation de son enseignant pour utiliser Internet, les réseaux sociaux et écouter de la musique.
11. L'élève devra profiter "**adéquatement**" des avantages de l'internet à des fins éducatives.
12. L'élève devrait utiliser le même nom d'utilisateur et mot de passe que celui du portail afin de faciliter son identification aux diverses applications web.
13. Un vocabulaire approprié doit être utilisé en tout temps.
14. Seul le téléchargement de contenu pédagogique est autorisé au Collège.
15. Les autocollants sont tolérés pourvu qu'ils soient appropriés et conformes aux valeurs du Collège.
16. La prise de photo et/ou vidéo doit avoir été pré autorisé par les personnes concernées.
17. La cyber intimidation ne sera tolérée en aucun temps.

Les intervenants du Collège se réservent le droit de retirer ou limiter l'accès à l'ordinateur aux élèves ne respectant pas les conditions d'utilisation.

Recommandations pratiques

- **Sauvegarder en tout temps vos données les plus importantes sur une clé USB, disque dur externe ou sur le réseau** (c'est votre responsabilité et votre travail effectué est ainsi protégé)
- **Enlever de votre sac d'ordinateur s'il est le cas le petit sachet avec des billes de gel de silice** (en cas de bris de ce sac, les billes peuvent obstruer le connecteur audio ou bloquer le ventilateur de l'ordinateur)
- **Éviter en tout temps les chocs de toute sorte** (le disque dur est sensible aux chocs et peut facilement faire défaut ce qui peut conduire à la perte de vos données, de plus le bris physique n'est pas couvert par la garantie)
- **Ne pas manger ou manipuler des liquides pendant l'utilisation de votre ordinateur** (le liquide qui coule sur votre ordinateur peut causer de très importants dégâts qui ne sont pas couverts par votre garantie)
- **Appuyer toujours l'ordinateur par le dessous et non pas par les coins** afin d'éviter la dislocation du clavier
- **Effectuez les mises à jour de Windows chez vous** afin que votre ordinateur soit fonctionnel à l'école
- **Ne laissez jamais plusieurs problèmes s'accumuler.** N'hésitez pas à demander de l'aide aux techniciens dès qu'un problème survient.

- **Chaque soir, connectez l'ordinateur au chargeur** et assurez-vous que la batterie est en charge (vérifier connexions câble AC, prise de courant, observer si lumière DEL allumée, observer icône batterie sur la barre de tâches)
- **Ne pas arrêter l'ordinateur en appuyant 3-5 secondes sur le bouton de démarrage** (cela force l'arrêt de l'ordinateur et peut causer la perte des données et la corruption des fichiers système). **Vous pouvez arrêter l'ordinateur en appuyant seulement 1 seconde le bouton arrêt.**
- **Vérifier toujours avant de mettre l'ordinateur dans son sac qu'il soit arrêté ou en veille sinon l'ordinateur va surchauffer** et peut même causer des dégâts.
- Quand vous avez un problème avec l'ordinateur, sauvegardez vos données si possible et fournissez le mot de passe Windows au technicien quand vous remettez l'ordinateur en réparation.

Votre compte sera composé comme suit :

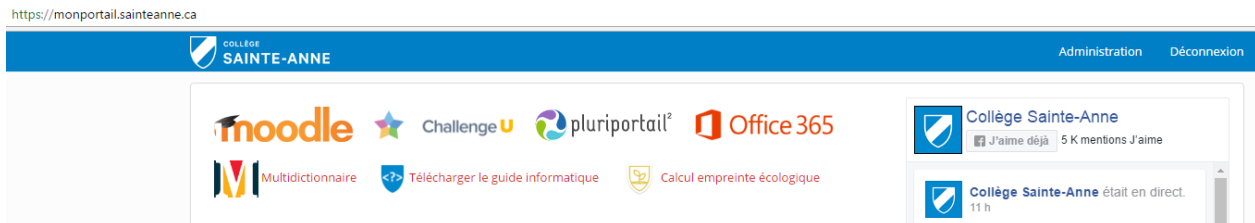
Utilisateur : courriel de l'école

Mot de passe : se trouve dans le fichier **Code** qui est sur votre **Bureau** dans l'ordi

monportail.sainteanne.ca

La porte d'entrée unique afin d'accéder à vos pages pédagogiques!

Utilisez votre adresse courriel du Collège et votre mot de passe afin de vous authentifier!



Office 365 Éducation est la plateforme de collaboration en ligne de Microsoft mise à disposition des établissements d'enseignement.

Vous pourrez installer la suite Office sur 5 appareils (ordinateur portable du Collège, tablette, téléphone...) en utilisant votre adresse @e.sainteanne.ca via le lien suivant

<https://portal.office.com/>

Office 365 donne accès à des outils innovants en ligne pour produire et partager (Office Online, OneNote...), pour communiquer (messagerie, Skype, ...) mais aussi pour stocker vos informations en toute sécurité (**1 Terra-Octet de stockage par utilisateur!!!**).